



MERCUROL

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL

Séance du 28 mars 2014

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, MARTINOT Perrine, VERSCHEURE Philippe, DEBEAUX Laetitia, ACHARD Arnaud, GUILLAUME Stéphanie, DESSITE Alain, PONTON Agnès, MICHELAS Sébastien, BARRE Sylvie, VESCOVI Jean-Marc, RABEYRIN Robert, GIOVANE Caroline, RIOUX Serge

Excusée : TROUILLET Vanessa pouvoir à PONTON Agnès

Secrétaire de séance : Laëtitia DEBEAUX

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Michel BRUNET, Maire sortant procède à l'appel nominal des personnes élues puis donne la parole à Monsieur Philippe VERSCHEURE, doyen de l'assemblée. Celui-ci les invite à procéder à l'élection d'un Maire.

Mme BLAISE Véronique propose la candidature de M. BRUNET Michel.

M. RIOUX Serge propose également sa candidature.

ELECTION DU MAIRE

Résultat du vote : M. BRUNET Michel : 16 voix

M. RIOUX Serge : 2 voix

Bulletin blanc : 1

M. BRUNET Michel, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est donc proclamé Maire.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

SUSPENSION DE SEANCE

Suite à l'intervention de Mme Caroline GIOVANE, précisant que suite à une jurisprudence, la délibération fixant le nombre d'adjoint doit être rendue exécutoire avant l'élection des adjoints sous peine d'invalidation, la séance a été suspendue le temps d'envoyer ladite délibération par télétransmission aux services de la Préfecture.

ELECTION DES ADJOINTS AUX MAIRE

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. M. BRUNET propose la liste suivante : « Véronique BLAISE ».

Résultat du vote : Liste « Véronique BLAISE » : 17 voix

Blanc ou nul : 2

Sont donc proclamés adjoints au Maire :

- Véronique BLAISE, 1^{ère} adjointe
- Christophe FAURE, 2^{ème} adjoint
- Annie GUIBERT, 3^{ème} adjointe
- Alain FLEURET, 4^{ème} adjoint

INDEMNITES DE FONCTION

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

LE CONSEIL, décide à l'unanimité, de fixer ainsi qu'il suit les indemnités de fonction du Maire et des quatre Adjoints :

- Indemnité de fonction du Maire : 43 % de l'indice brut 1015
- Indemnité de fonction des quatre Adjoints : 16,5 % de l'indice brut 1015

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h40.